

Conseil Communautaire

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUÉRIGNY

Séance du 16 décembre 2015

Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

L'an deux mil quinze, le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint-Martin d'Heuille, sous la présidence de Huguette JUDAS, Présidente.

La séance est ouverte à 18h35.

Membres présents : *M. Jean-Pierre APERS, Mme Danielle AUDUGÉ, M. Guy BERTRAND, Mme Michèle BRIDOUX, M. Daniel CHALENCON, M. Jean-Pierre CHATEAU, M. Jean-Luc CLÉAU, Mme Marie-Jeanne DAUBRENET, M. André DÉMARES, M. Éric GUYOT, Mme Huguette JUDAS, Mme Nathalie LEBAS (départ à 19h15), M. Jean-Pierre LEGRAND, Mme Nicole MAURY, M. Jacques MERCIER, M. Rémy PASQUET, M. Patrick RÉGNAULT, M. Roger RIGAUD, Mme Annie VAILLANT*

Absents excusés : *Mme Valérie DELONG pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHATEAU
Mme Nathalie JOLY pouvoir donné à M. André DÉMARES
Mme Nathalie LEBAS pouvoir donnée à M. Jean-Luc CLÉAU à partir de 19h45
Mme Isabelle THILLIER pouvoir donné à Mme Danielle AUDUGÉ
Mme Dany ARGOUD-RABEH
M. Christophe MAGNIEN*

Secrétaire de séance : *M. Rémy PASQUET*

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 8 octobre 2015
2. Désignation de délégués au SCOT suite à la démission de M. GOBET
3. Désignation de délégués au CSI suite à la démission de M. GOBET
4. Désignation de délégués au SYCTEVOM suite à la démission de M. GOBET
5. Désignation de délégués au Bassin Versant des Nièvres (3 titulaires et 2 suppléants)
6. Désignation d'un représentant à la commission consultative paritaire du SIEEEN
7. Autorisation de vendre la gare
8. Approbation du projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
9. Questions diverses

Mme la Présidente a le plaisir d'installer M. Jean-Pierre LEGRAND, conseiller communautaire, suite à la démission de M. Daniel GOBET. Elle remercie ce dernier pour sa présence aux précédents conseils communautaires et pour le travail effectué.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2015

Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé à l'**unanimité**.

2- DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SCOT SUITE À LA DÉMISSION DE M. GOBET

Suite à la démission de M. Daniel GOBET, conseiller communautaire et membre titulaire au SCOT, il convient de le remplacer. Mme Danielle AUDUGÉ se porte candidate en tant que membre titulaire et est élue à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-043

3- DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU CSI SUITE À LA DÉMISSION DE M. GOBET

Suite à la démission de M. Daniel GOBET, conseiller communautaire et membre titulaire au CSI, il convient de le remplacer. Mme Nicole MAURY (membre suppléant) et M. Roger RIGAUD se portent candidats au poste de titulaire.

Les élus procèdent au vote à bulletin secret.

Nombres de voix :

M. Roger RIGAUD : 11

Mme Nicole MAURY : 10

Abstention (bulletin blanc) : 1

M. Roger RIGAUD est élu à la majorité en tant que membre titulaire. Mme Nicole MAURY reste en qualité de membre suppléant.

Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-044

4- DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SYCTEVOM SUITE À LA DÉMISSION DE M. GOBET

Suite à la démission de M. Daniel GOBET, conseiller communautaire et membre titulaire au Syctevom, il convient de le remplacer. M. Patrick RÉGNAULT, membre suppléant, se porte candidat au poste de titulaire et est élu à l'unanimité. M. Jean-Pierre LEGRAND se porte candidat au poste de membre suppléant afin de remplacer M. Patrick RÉGNAULT devenu membre titulaire. Il est élu à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-045

5- DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU BASSIN VERSANT DES NIÈVRES (3 TITULAIRES ET 2 SUPPLÉANTS)

Actuellement M. Daniel CHALENCON est membre titulaire au Bassin Versant des Nièvres et M. Jacques MERCIER est son suppléant. Dorénavant il faut désigner trois membres titulaires et deux membres suppléants. Mme Huguette JUDAS, MM. Rémy PASQUET et Daniel CHALENCON se portent candidats en tant que membres titulaires. Mme la Présidente

souligne le fait qu'il faudrait que la commune de Guérigny soit représentée. Ainsi MM. Éric GUYOT et Jean-Luc CLÉAU sont candidats en tant que membres suppléants.

Les élus cités ci-dessus sont nommés à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-046

M. Jacques MERCIER explique qu'au vu du projet des intercommunalités, il n'a pas souhaité se repositionner en tant que membre du Bassin Versant.

6- DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SIEEEN

Suite à la création de la commission consultative paritaire du SIEEEN, Mme la Présidente explique que chaque EPCI doit désigner un représentant pour cette commission. À défaut de délibération c'est le Président de l'EPCI qui est désigné d'office. Mme la Présidente se porte candidate et est élue à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-047

7- AUTORISATION DE VENDRE LA GARE

Mme la Présidente explique à l'assemblée qu'il convient de vendre la gare située sur la commune de Guérigny. En effet, celle-ci a de nouveau fait l'objet d'un squat la semaine dernière et peu de temps avant le bâtiment avait également été tagué. Un nettoyage du terrain a été pratiqué. Pour procéder à cette vente, dont Maître GAUTHRON aura la charge, il faudra tout d'abord s'assurer que la CCBN est bien propriétaire du chemin qui longe la rivière.

En 2014, une estimation avait été faite par le Service des Domaines (19 500 € pour le bâtiment et 42 600 € pour le terrain). Le prix de vente sera de ce fait basé sur cette estimation.

Le bâtiment étant insalubre, une demande d'exonération de la taxe sur les logements vacants avait été accordée, mais la CCBN continue de payer la taxe foncière, l'abonnement de l'eau et l'assurance du bâtiment. C'est pourquoi, il est nécessaire de le vendre.

M. Roger RIGAUD propose de rectifier le projet de délibération ainsi : "ne faisant" au lieu de "ne fera" l'objet d'aucun projet. M. Jacques MERCIER, quant à lui souhaite remplacer "ce bien" par "cette acquisition".

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-048

8- APPROBATION DU PROJET DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée qu'il faut seulement donner un avis sur le schéma proposé par M. le Préfet. Si celui-ci est favorable, il n'a pas lieu d'être motivé. En aucun cas, il ne faut statuer sur la sortie d'une commune. Mme la Présidente a également souhaité

intégrer l'avis sur le devenir des SIAEP "d'Urzy/Saint-Martin d'Heuille" et "des Bertranges" dans la même délibération.

M. Jean-Pierre CHATEAU dit qu'il vaut mieux prendre deux délibérations distinctes.

La municipalité de Parigny-les-Vaux informe l'assemblée qu'elle n'a pas délibéré sur le SIAEP "des Bertranges".

Mme la Présidente indique que le SIAEP "d'Urzy/Saint-Martin d'Heuille" voudrait fusionner avec d'autres syndicats.

M. Roger RIGAUD demande quel est l'intérêt de délibérer sur les SIAEP si la nouvelle intercommunalité prend la compétence "eau et assainissement" au 01/01/2017.

Mme la Présidente et M. Jean-Pierre CHATEAU lui répondent que la nouvelle entité n'envisagera la prise de cette compétence qu'en 2020 où celle-ci sera obligatoire. M. Jean-Pierre CHATEAU ajoute qu'en l'absence de délibération, les syndicats seront automatiquement dissous.

Mme la Présidente propose de ne pas statuer sur le SIAEP "des Bertranges". Les élus de Parigny-les-Vaux acquiescent.

Mme la Présidente relate aux élus les travaux faits depuis quelques mois avec la CC du Pays Charitois (CCPC) et la CC Entre Nièbres et Forêts (CCNF).

Elle fait aussi un point sur les autres votes : la CCNF, La Charité-sur-Loire et Guérisny ont délibéré favorablement, la CCPC votera le lendemain (17/12), Saint-Martin d'Heuille le vendredi soir (18/12) et Urzy le samedi matin (19/12). Saint-Aubin-les-Forges n'a pas délibéré, ce qui vaut accord.

M. Jacques MERCIER informe l'assemblée que les élus communautaires de Parigny-les-Vaux, à l'unanimité, ne suivront pas le schéma pour des raisons déjà évoquées comme les bassins de vie ou l'économie. Ils préfèrent se tourner vers Nevers Agglomération. Ainsi, M. Jacques MERCIER demande que les membres du conseil communautaire de la CCBN rejettent le schéma par solidarité envers leur commune afin de pouvoir la laisser partir.

Mme la Présidente rappelle que si un vote à la majorité se dégage, la commune de Parigny-les-Vaux sera incluse dans le schéma.

M. Jean-Pierre CHATEAU annonce qu'il y a eu un vote unanime au sein de son conseil municipal, il ne peut donc pas changer son vote à la CCBN.

Mme la Présidente explique que c'est la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) qui décidera de la sortie de Parigny-les-Vaux (vote à la majorité des 2/3). Si tel était le cas, il faudra trouver des critères d'entente sur la sortie en termes de finances.

M. Roger RIGAUD affirme que pour vouloir et pouvoir travailler ensemble, il faut avoir la confiance et le respect. Il reprend les différents articles récemment parus dans la presse locale sur les intentions de chaque intercommunalité concernée par la fusion avec la CCBN.

M. Rémy PASQUET précise que ces différents points de vue relatés dans la presse ont évolué au fil des réunions. En effet, un travail de longue haleine a été entrepris avec ces collectivités dans le but de prendre connaissance du mode de fonctionnement de chacune et d'initier une démarche commune. Toutefois, ces réflexions ont dû se clore pour délibérer avant la date butoir du 21/12/2015.

Départ de Mme Nathalie LEBAS à 19h15.

Mme la Présidente pense qu'un territoire tel que celui de la CCBN, la CCPC et la CCNF peut créer une dynamique pour aider Nevers Agglomération. Elle ne souhaite pas que cette dernière englobe toutes les communes alentours pour ne pas "déshabiller" les territoires.

M. Jacques MERCIER insiste sur le fait que malgré tout il y aura toujours trois pôles : Guérigny, La Charité-sur-Loire, Prémery. Pour information, Chaulgnes (CCPC) et Tronsanges (CCPC) ont délibéré contre le schéma.

Il est rappelé à l'assemblée que les villes de Nevers et Varennes-Vauzelles ont ensemble la majorité des voix à Nevers Agglomération.

M. Jean-Pierre CHATEAU affirme qu'il faut de la maturité dans les esprits. La CCNF a émis un "oui" franc et massif tandis que beaucoup de discussions ont été nécessaires à la CCPC. L'enjeu du nouvel EPCI sera le développement économique et touristique pour faire vivre le territoire.

Mme la Présidente souligne le fait que certaines intercommunalités voulaient rejoindre Nevers Agglomération, par conséquent elles ont été intégrées en ce sens dans le schéma, mais depuis elles ont réfléchi et regrettent leur choix.

Selon M. Jacques MERCIER, si les collectivités approuvent le schéma tel que proposé, elles s'engagent dès lors définitivement. Il préférerait voter contre pour laisser un temps de négociation et des marges de manœuvres. Dans le cas contraire, le schéma pourrait devenir une "usine à gaz".

M. Patrick RÉGNAULT trouve qu'il est dommage de se forger une opinion sur ce projet par rapport à des articles de journaux.

M. Rémy PASQUET reprend les propos de M. Henri VALÈS : "il faut atteindre le seuil des 20 000 habitants sur le nouveau territoire pour des raisons d'enjeux financiers".

M. Roger RIGAUD évoque les problèmes de représentativité des élus au sein de Nevers Agglomération (une simulation ne donnerait qu'un seul délégué à Urzy). Il rappelle qu'une bonne partie des salariés habitant sur le territoire de la CCBN travaille en dehors. Il fait ensuite un point sur l'endettement de la CCBN : annuité de 43 000 € / habitant pour la CCBN contre 19 000 € / habitant pour Nevers Agglomération. Mme la Présidente lui répond que l'endettement est principalement dû aux travaux de voirie. Il demande également quel est le projet de la future intercommunalité. Il lui est dit qu'actuellement il n'y a eu que des réflexions sur l'endettement et sur les compétences.

M. Jacques MERCIER précise de nouveau que s'il y a un vote défavorable, cela n'empêchera pas la CCBN, la CCPC et la CCNF de se rassembler.

M. Éric GUYOT trouve qu'il est logique de se rapprocher du territoire de Prémery. Il est donc favorable au schéma et pense que le tourisme est le point commun entre les trois EPCI. Il faudra travailler autour de ce thème.

M. Roger RIGAUD fait une déclaration et dépose un document indiquant qu'il votera défavorablement le schéma.

'La loi NOTRe du 07/08/2015 a défini, dans son article 33, la procédure de révision des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) modifiant l'article L5210-1-1 du CGCT.

Le nouveau schéma a donc été présenté à la CCBN ainsi qu'aux communes de cette intercommunalité début octobre 2015 : il prévoit la fusion des communautés : CCBN, Pays Charitois et Entre Nièbres et Forêts.

Aujourd'hui, il nous est demandé d'émettre un avis sur ce projet de fusion. Sans avoir le moindre à priori sur ce schéma de coopération intercommunale, force est de constater que les délégués communautaires de la CCBN et les conseillers municipaux d'Urzy n'ont eu que peu d'éléments factuels nécessaires pour prendre une décision aussi importante avec des implications à long terme. En conséquence :

- *Considérant le manque crucial de débat au sein de la CCBN sur ce projet de fusion des 3 intercommunalités*
- *Considérant l'absence totale d'autres projets de fusion avec d'autres intercommunalités*
- *Considérant l'absence dommageable avant toute prise de décision de simulations sur les conséquences de cette fusion*
- *Considérant l'absence regrettable de projet de développement à l'échelle du nouveau territoire*
- *Considérant que la CCBN fait partie du SCOT du grand Nevers, ce qui n'est pas le cas des deux autres intercommunalités et que nous n'avons aucune indication sur l'intention de la nouvelle intercommunalité*
- *Considérant que la CCBN fait partie du PETR Nevers Sud Nivernais alors que les deux autres intercommunalités ne font partie d'aucun PETR, qu'en ce qui concerne la CCBN des projets avec le PETR Nevers Sud Nivernais sont en cours et qu'il conviendra de se positionner sur l'appartenance à un PETR*

Par ces motifs :

Je vote contre le projet de fusion CCBN – Pays Charitois – Entre Nièvre et Forêts

Et je demande instamment que soient débattus en conseil communautaire les effets liés au projet de fusion sur :

- *L'emploi territorial*
- *Les conséquences des compétences transférées ou abandonnées.*

Le 16 décembre 2015'

Mme la Présidente invite l'assemblée à délibérer. M. Jean-Pierre CHATEAU propose un vote à main levée alors que M. Jacques MERCIER suggère un vote à bulletin secret.

Les élus procèdent donc au vote à bulletin secret. :

Avis favorables : 17

Avis défavorables : 5

Abstention : 0

Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-049

Mme la Présidente invite ensuite l'assemblée à se prononcer défavorablement sur la dissolution des SIAEP "d'Urzy/Saint-Martin d'Heuille" et "des Bertranges".

M. Jacques MERCIER ne souhaite pas que les élus se prononcent sur le SIAEP "des Bertranges". En effet, si la Mairie de Parigny-les-Vaux rejoint Nevers Agglomération, cette dernière est prête à conventionner avec le SIAEP et à intégrer le personnel. Selon lui, la compétence "eau et assainissement" est essentielle pour les petites communes et cette compétence devrait être prise dès 2017 et non 2020. C'est notamment pour ces raisons que la municipalité de Parigny-les-Vaux souhaite se tourner vers Nevers Agglomération.

Mme la Présidente insiste sur le fait qu'en l'absence de vote, le syndicat sera dissout.

Les élus procèdent au vote à main levée pour la suppression du SIAEP "d'Urzy/Saint-Martin d'Heuille" :

Avis favorables : 0

Avis défavorables : 19

Abstentions : 3

Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-050

9- QUESTIONS DIVERSES

Mme la Présidente fait un point sur les finances de la CCBN. Au 16/12/2015 toutes les factures en attente ont été payées (participation de décembre du Syctevom, cotisation du 4^{ème} trimestre du CSI, emprunts, salaires). Ainsi, avant la réception des dotations de décembre, le solde en trésorerie est d'environ 64 000 €. Elle remercie M. Rémy PASQUET, vice-président en charge des finances, et Mme Audrey DAIRE, secrétaire-comptable, pour leur aide. Grâce à la hausse de la fiscalité, la situation financière de la CCBN a pu se redresser et les taux resteront stables après la fusion, contrairement à ceux du Pays Charitois et d'Entre Nièbres et Forêts.

Elle termine la réunion en remerciant M. Rémy PASQUET pour avoir accueilli ce conseil à Saint-Martin d'Heuille.

Plus aucune question n'est posée, la séance est levée à 19h50.

Table des Délibérations

Séance du 16 décembre 2015

Convocation du 16 décembre 2015

- **Délibération n°2015-043** : Désignation de délégués auprès du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers suite à la démission d'un délégué communautaire
- **Délibération n°2015-044** : Centre Social Intercommunal : Désignation d'un représentant à l'association et au conseil d'administration suite à la démission d'un délégué communautaire
- **Délibération n°2015-045** : Élection de délégués au SYCTEVOM Val de Nièvre suite à la démission d'un délégué communautaire
- **Délibération n°2015-046** : Désignation de délégués au Bassin Versant des Nièvres
- **Délibération n°2015-047** : Désignation d'un représentant à la commission consultative paritaire du SIEEEN
- **Délibération n°2015-048** : Autorisation de vendre la gare située sur la commune de Guérigny
- **Délibération n°2015-049** : Avis sur le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
- **Délibération n°2015-050** : Avis sur le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) pour le SIAEP d'Urzy / Saint-Martin d'Heuille

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,

Membres	Signatures	Pouvoirs à
J.P. APERS		
D. ARGOUD-RABEH		
D. AUDUGE		
G. BERTRAND		
M. BRIDOUX		
D.CHALENCON		
J.P.CHATEAU		
J.L. CLEAU		
M.J. DAUBRENET		
V. DELONG		
A.DEMARES		
E.GUYOT		
N. JOLY		
H.JUDAS		
N.LEBAS		
J.P. LEGRAND		
C.MAGNIEN		
N. MAURY		
J. MERCIER		
R.PASQUET		
P. REGNAULT		
R. RIGAUD		
I.THILLIER		
A.VAILLANT		